

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA POLITIQUE ENERGETIQUE

PREAMBULE

Ce document élaboré par François Martot, Membre du secrétariat National de République et Socialisme part de 3 interrogations et a pour objectif de contribuer au débat à gauche et au-delà, de la politique énergétique qui sera dans un avenir proche un des thèmes nécessitant des outils pour mieux comprendre les enjeux et servir aussi dans le cadre d'un débat citoyen qui pour nous s'inscrit dans la volonté affichée par le programme présidentiel du FDG

- 1) Toutes les conditions sont réunies pour une hausse massive des prix de l'énergie ce qui est à la fois un handicap (pour le budget des ménages, pour les coûts des entreprises) et un atout (pour le retour sur investissement en économie d'énergie).
- 2) Les pro nucléaires depuis 30 ans nous disent-ils la vérité sur le coût réel de la production d'une électricité d'origine nucléaire sécurisée.
- 3) Les anti nucléaires ont-ils raison quand ils affirment que l'on peut sortir du nucléaire en 20 ans.

INTRODUCTION

Les 30 glorieuses ont correspondu à une phase d'accélération de la mondialisation amorcée dès le XVI siècle avec la découverte de l'Amérique, puis le pillage des civilisations amérindiennes, l'esclavage, les théories de l'échange international développées par Adam Smith et prolongée par la première révolution industrielle. Les firmes multinationales s'y sont développées et la fuite en avant vers le « toujours plus » a été la ligne directrice d'acteurs économiques feignant d'opérer dans un monde sans limites alors que la population mondiale passait de 3 milliards d'individus en 1960, à 4 Milliards en 1975, puis 5 Milliards en 1987, et enfin 6 Milliards en 2000 et 7 Milliards en 2011.

Dans les années 70 et 80, les acteurs économiques découvrent éberlués que le monde est fini ; 1971 : le club de Rome met l'accent sur les risques d'épuisement des matières premières, 1972 voit Stockholm accueillir le premier sommet sur le changement climatique et 1973 éclater au grand jour les premières tensions sur les énergies fossiles.

Pourtant, le modèle économique dominant perdure et la consommation énergétique passe de 5,5 Mds de tep en 1970 à 10,5 en 2002 puis 12 en 2010 et probablement 14,5 en 2020

Face à ces enjeux tardivement identifiés, des ébauches de politiques publiques s'amorcent qui se heurtent aux intérêts à court terme des firmes dominantes , bousculent à la fois les modalités de création des profits et les modes de

financement des politiques publiques et impactent les arbitrages entre court et long terme. Ces ébauches de politiques publiques sont à la fois internationales, européennes et nationales

I LE NIVEAU INTERNATIONAL

I.1 L'offre énergétique mondiale : état des lieux :

- La consommation mondiale d'énergie primaire en 2008 :

| | | | |
|------------|------------------|--|------------------|
| 1) pétrole | 4,059 Mds de tep | 4) Biomasse | 1,225 Mds de tep |
| 2) charbon | 3,315 « | 5) Nucléaire | 0,712 « |
| 3) gaz | 2,596 « | 6) Hydraulique | 0,276 « |
| | | 7) Autres renouvelables : solaire, éolien..... | 0,089 Mds de tep |

- L'évolution dans le temps de la consommation totale en Mds de tep:

1970 : 5,5 Mds de tep ; 2002 : 10,5 Mds de tep ; 2010 : 12,2 Mds de tep

2020 : 14,5 Mds de tep ; 2030 : 16,5 Mds de tep (selon scénario tendanciel)-

L'évolution dans le temps par type d'énergie en Mds de tep :

| | 1973 | 2009 | 2030 |
|----------------------|------|------|------|
| Charbon | 1,5 | 3,2 | 4,8 |
| Pétrole | 2,8 | 4,0 | 4,9 |
| Gaz | 1,0 | 2,6 | 3,5 |
| Biomasse, déchets | 0,6 | 1,2 | 1,6 |
| Nucléaire | 0,1 | 0,8 | 1,0 |
| Hydraulique | 0,2 | 0,4 | 0,5 |
| Autres renouvelables | 0,05 | 0,15 | 0,5 |

(prévisions selon scénario tendanciel)

- Le parc nucléaire mondial :

Nombre de réacteurs en service :435

Dont Europe : 199 ; Amérique : 128 ; Asie : 106 ; Afrique : 2 ; Océanie :0

Dont de 0à10 ans :42, de 11 à 20 ans :58, de 21 à 30 ans : 220, de 31 à 40 ans : 113, Plus de 40 ans :12

I.2 Le devenir des énergies carbonées

- 1) Depuis le premier choc pétrolier, la consommation mondiale d'énergie a aujourd'hui doublé . La croissance chinoise, indienne, brésilienne laissent augurer une continuation de cette augmentation au moins à échéance de 10 ans et probablement au-delà quels que soient les scénarios mis en œuvre
- 2) Les énergies carbonées représentent, même si leur part a légèrement baissé, 80% des consommations globales ; le charbon et surtout le gaz ont partiellement relayé le pétrole ; il n'existe pas à court terme d'énergie(s) de substitution susceptible de suppléer massivement les énergies carbonées : tout concourt à une hausse durable de leur prix
- 3) Quid du pétrole : Les prévisions sont très complexes car dans beaucoup de pays, les réserves prouvées sont secret d'état. Le PDG de la compagnie saoudienne affirmait :

(le monde 5 Octobre 2006) « le monde n'a consommé que 18% de son potentiel pétrolier soit 1000 Mds de barils sur 5700 constitués par le brut conventionnel déjà découvert, et extractibles, (1200 Mds), les sables bitumineux du Canada et les huiles lourdes du Venezuela (1500 Mds), l'amélioration des taux de récupération des huiles (1000 Mds), et les découvertes à venir (1000 Mds) », chiffres contestés par beaucoup de professionnels qui retiennent que les barils découverts depuis 1999 ne compensent que 45% de ceux qui ont été consommés sur la période et que l'exploitation massive des réserves de sables et de schistes bitumineux pose des problèmes environnementaux considérables.

- 4) Quid du gaz : son marché qui était scindé en marchés régionaux se développe avec les gazoducs et les énormes projets de gaz naturel liquéfié ; il alimente désormais de plus en plus les centrales électriques non nucléaires mais est concentré dans des pays à fort nationalisme économique (voir son utilisation par les russes à l'encontre de l'Ukraine)
- 5) Quid du charbon : C'est lui qui offre les réserves les plus importantes et qui se trouve à peu près partout ; c'est aussi lui, qui, est le plus gros émetteur de CO₂ ; son devenir dépend donc de l'évolution du marché du carbone et des évolutions technologiques dans la capture et le stockage du CO₂

1.3 Les enjeux

Nous ne parlerons pas ici des enjeux traditionnels liés à la maîtrise des sources d'approvisionnement qui sont au cœur des relations interétatiques – un ami béninois nous disait : « à l'inverse de nos voisins nigériens, nous n'avons ni pétrole ni gaz, c'est un handicap économique, mais c'est un avantage politique »-, la localisation des gazoducs et des oléoducs est actuellement un enjeu politique majeur ; c'est l'explosion des émissions de carbone qui est au cœur de politiques nouvelles encore balbutiantes.

Lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, a été adoptée une convention sur le changement climatique, non dotée de mesures contraignantes ; celle-ci a débouché sur la signature en 1997 du protocole de Kyoto qui n'est entré en vigueur qu'en 2005 après sa signature par la Russie de Poutine qui a permis d'atteindre le seuil de signatures suffisantes, mais sans celle de la Chine ni des USA. Le protocole couvre la période 2008-2012 et est doté de mesures contraignantes permettant de faire respecter les objectifs :

- baisser les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% sur la période 2008-2012 par rapport à 1990
- créer un marché des réductions d'émissions (marché du carbone)
- créer des mécanismes de transfert de technologies vers les Pays du sud pour les aider financièrement et techniquement à réduire leurs émissions

S'est donc posée la question d'assurer la suite d'un accord limité dans le temps, ce que ne parvint pas à faire le sommet de Copenhague (Décembre 2009) alors qu'en 2006, on était déjà à 28 Mds de tonnes d'émission de CO₂ soit 33,4 % de plus qu'en 1990. Les pays développés ne se sont engagés à Copenhague ni sur la limitation de leurs émissions ni sur les compensations financières envers les pays du sud : les égoïsmes et les intérêts à court terme ont empêché un accord juridiquement contraignant. Les conférences de Cancun (2010) puis de Durban (2011) ont marqué des avancées très modestes avec la mise en place d'un secrétariat permanent

chargé de gérer les fonds du mécanisme de transfert, fonds qui restent à trouver. Durban a notamment accouché de la création d'un groupe de travail devant plancher sur «la mise au point d'ici 2015 d'un nouveau pacte mondial, qui aura la forme d'un protocole, d'un autre instrument légal ou d'une solution concertée ayant une force légale »...langage diplomatique et qui ne prendra effet qu'en 2020. Le prochain sommet de Rio (2012) se prépare donc dans la difficulté et la signature d'un accord incluant à la fois des engagements significatifs de réduction des émissions (le GIEC réclame 80% de réduction en 2050 par rapport à 1990) et des engagements financiers précis des pays développés appelés à « apurer » leur dette écologique n'est pas acquis. Le sujet est en effet très complexe : si la Chine est désormais le plus grand émetteur : 9 Mds de tonnes de CO2 en 2010, contre 5,25 pour les USA, elle est loin de l'être par tête d'habitant (4 fois moins qu'un américain) et depuis la Révolution Industrielle, la Chine a émis 4 fois moins de CO2 que les USA. De même que ne l'est pas la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement sous l'égide de l'ONU, dont le concept toutefois progresse ; on ne peut en être surpris quand on rappelle que l'OMC n'intègre ni critères sociaux ni critères environnementaux dans sa philosophie de la concurrence et que le FMI partout pourfend les services publics

Le fonctionnement du marché du carbone est toutefois devenu un enjeu politique considérable

Avant 2005, émettre du carbone correspondait à un non coût, une « externalité » la création d'un marché du carbone revient à lui donner un prix de manière à ce que son coût soit intégré dans les comptes des entreprises

Deux mécanismes différents existent :

le dispositif créé par Kyoto : celui du droit d'émission : des plafonds d'émission sont fixés par Etat qui doivent les gérer et donc les répartir ; une entreprise qui dépasserait son quota autorisé d'émission peut s'exonérer de la charge en investissant dans un autre pays afin de lutter contre l'effet carbone .Ce mécanisme de marché a également des effets pervers car il transfère dans les pays producteurs des émissions de CO2 pour satisfaire des besoins dans les pays développés : les délocalisations reviennent à exporter des émissions d'où l'importance d'un accord mondial ...quasi introuvable ... que Kyoto avait partiellement trouvé à l'exception notable des USA et de la Chine.

La tonne de carbone émise a un prix qui dépend du niveau d'exigence des quotas ; lors de l'instauration du marché, la tonne de carbone émise valait 22 euros, le ralentissement de l'activité économique, qui rend plus facile le respect des quotas a fait baisser le prix autour de 15 euros ; toute relance significative de l'industrie contribue à l'inverse à augmenter le prix de la tonne de carbone.

Un autre mécanisme est celui de la taxe carbone : c'est ce que font le Danemark et la Suède où toute consommation d'énergie carbonée est taxée. La France dispose d'une taxe carbone atypique, non créée pour raison environnementale : c'est la TIPP (taxe intérieure sur les pays pétroliers) qui frappe (lourdement) le carburant consommé par le consommateur final en épargnant les industriels mais ne frappe ni le fuel de chauffage, ni le gaz ni le charbon.

Ces formules très différentes créent des distorsions de concurrence car cette fiscalité, n'a pas toujours été instaurée pour des raisons environnementales .En

France, une réflexion politique sur la dimension environnementale de cette taxe carbone s'impose : elle pourrait par exemple permettre, à coûts sociaux maîtrisés, d'instaurer une taxe sur toutes les énergies carbonées en allégeant simultanément la taxe sur les carburants que constitue la TIPP

II LE NIVEAU EUROPEEN

II.1 Les données énergétiques de l'Europe

- La production d'électricité dans les 5 grands pays européens 2010:

| | Nucléaire | Fossile | Renouvelable |
|-------------|-----------|---------|--------------|
| France | 74,5 % | 11,3 | 14,3 |
| Allemagne | 22,9% | 64,4 | 12,7 |
| Italie | 0 | 76 | 24 |
| Espagne | 20,5% | 46,8 | 32,7 |
| Royaume Uni | 15,5% | 79,9 | 4,6 |

,- La consommation d'électricité par habitant en 2008 (KWH/hab):

Finlande 16350 Luxembourg 15895, Suède 14869, Belgique 8521, Autriche 8216, France 7695, Pays Bas 7226 , Allemagne 7149, Tchéquie 6464 , Danemark 6460, Irlande 6301, Espagne 6315, Royaume Uni 6062, Grèce 5723 , Italie 5661, Portugal 4822, Hongrie 3989, Pologne 3732, Roumanie 2488

Ce chiffre inclut tous les usages mais pour le seul usage domestique un français consomme 2550 KWH et un allemand 1700 soit un écart de 50%

- L'énergie nucléaire en Europe (nb de réacteurs):

| | | | |
|-------------|----|-------------------------|----|
| France | 58 | Europe de l'Est | 19 |
| Allemagne | 17 | Autres Union Européenne | 30 |
| Royaume Uni | 19 | Hors Union Européenne | |
| | | dont Russie | 32 |

II.2 Les enjeux européens

La définition et la mise en œuvre des politiques énergétiques demeurent très largement des compétences nationales. L'Union européenne est toutefois directement engagée sur deux dossiers :

- le changement climatique :

L'Union Européenne est signataire des accords de Kyoto : ses engagements sont de baisser de 8% les émissions de CO2 des pays européens en 2012 par rapport au niveau de 1990. Conséquence un peu tardive de cet engagement, 1018 sites industriels seront à compter de 2013 soumis au système des quotas de CO2 les European Trading Systems (ETS) qui sont la déclinaison européenne des accords de Kyoto - ce qui avait engendré un gros lobbying de la part des industriels français lors du projet de taxe carbone sur le thème : nous devons supporter les ETS, nous ne pouvons supporter la taxe carbone et devons en être exonérés, d'où sa conception en impôt ménage, son rejet par le conseil constitutionnel et son abandon.

Face aux difficultés rencontrées à Copenhague puis à Cancun en 2009 et 2010 pour mettre en place un dispositif contraignant venant en relais de celui de Kyoto , l'Union Européenne a proposé de s'engager à une baisse de 20% des émissions en 2020 par rapport au niveau de 1990, engagement unilatéral et non contraignant

et donc sans garantie de mise en œuvre. l'Union Européenne a également joué un rôle reconnu lors de la dernière conférence de Durban (Décembre 2011) pour faire avancer les négociations dans le sens d'un nouvel accord contraignant relayant Kyoto incluant la Chine et les Etats-Unis, accord inabouti mais les négociations ne sont pas rompues . et le sommet de Rio cette année doit être une nouvelle étape.

- Le paquet climat énergie de l'Union Européenne

Adopté à Poznan en Pologne, le paquet climat énergie a fixé à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire des pays membres de l'Union en 2020 , objectifs ambitieux car seuls la biomasse et l'hydraulique représentent une part significative de la consommation d'énergie ; le respect de cet engagement suppose le développement significatif notamment du solaire , de l'éolien et de la géothermie.

Pour la France, cet engagement est strictement aligné sur celui du Grenelle de l'Environnement .En 2010, cette part est de 9% et tout laisse à penser que l'objectif ne sera pas atteint.

III LE NIVEAU NATIONAL

III.1 Les données énergétiques françaises

- La consommation d'énergie :

| | | |
|------------------------|------------------------|-----|
| 254 Mns de tep en 2010 | Nucléaire | 41% |
| | Pétrole | 31% |
| | Gaz | 15% |
| | Energies renouvelables | 9% |
| | Charbon | 4% |

- Les énergies renouvelables :

| | | |
|--------------|-------------------------------|-----------------|
| 22Mns de tep | Biomasse Bois | 10,1 Mns de tep |
| | Hydraulique | 5,4 « |
| | Biocarburants | 2,9 « |
| | Déchets urbains | 1,2 « |
| | Autres | 2,4 « |
| | dont pompes à chal. | 0,95 |
| | Eolien | 0,67 |
| | Résidus agros | 0,35 |
| | Biogaz | 0,30 |
| | Géothermie | 0,12 |
| | Solaire thermique et photovol | 0,07 |

Soit : nucléaire : 104 Mns de tep, solaire plus éolien : 0,74 Mns de tep

- Le nucléaire français : 58 réacteurs :

Moins de 15 ans : 5, de 15 à 24 ans : 36 plus de 25 ans : 17

III.2 Le nucléaire : une spécificité française

Les premières centrales françaises utilisant la filière graphite gaz fonctionnant à l'uranium naturel (dite filière française) ont été construites dans les années 60 grâce aux expérimentations menées à Marcoule pour la filière militaire. Les chocs

pétroliers de 1973 et de 1979 vont conduire le pouvoir politique , au nom de l'indépendance nationale, à accélérer le ,programme tout en passant à la filière PWR à uranium enrichi (dite filière américaine).

La France est le seul pays à avoir fait un choix aussi massif, s'appuyant sur des opérateurs publics EDF et AREVA né en 2001 de la fusion de Framatome et de la COGEMA, et privés : Alstom, fabricant de turbo alternateurs. Elle porte une troisième génération de réacteurs : l'EPR fonctionnant au mox, mélange de plutonium et d'uranium appauvri. L'EPR connaît actuellement des difficultés de mise en œuvre tant en Finlande qu'en France qui engendrent des retards et des surcoûts importants de plusieurs milliards d'euros. Il lui est également reproché d'être surdimensionné et trop cher, ce qui a permis à son concurrent coréen d'emporter le marché d'Abu Dhabi.

Enfin, la France a engagé depuis plusieurs années, après avoir fermé en 1997 le surgénérateur Phénix, des crédits de recherche importants sur ITER ,présenté comme la 4° génération, réacteur à neutrons rapides ; celui-ci suscite un débat passionnel quant à l'intérêt de la filière et la nécessité de poursuivre les recherches.

III.3 Le récent rapport de la Cour des Comptes

La Cour des comptes a rendu le 31 Janvier un rapport que lui avait commandé le gouvernement sur les coûts de la filière électronucléaire .

Celle-ci a passé en revue les différentes composantes de coût de la filière :

- le coût de construction : le rapport compare le coût au mégawatt produit par la filière PWR et par l'EPR - celui-ci a plus que doublé- et conclut : « Il est beaucoup trop tôt pour donner et valider un calcul du coût de production d'un parc EPR ».
- les charges d'exploitation : elles sont bien identifiées mais augmenteront en raison du renforcement de la sûreté
- les coûts de démantèlement : les estimations d'EDF sont à 18,4 milliards en 2010 ; celles-ci sont très inférieures aux estimations retenues à l'étranger par exemple par les anglais ; un doublement des estimations qui nous place encore à un niveau inférieur aux prévisions anglaises aurait une répercussion de 5% sur le prix de l'énergie produite.
- Le coût du traitement et du stockage des déchets est estimé à 28,4 Milliards en 2010 ; Le seul devis du projet de centre de stockage profond de Bure destiné aux déchets à vie longue a plus que doublé 16,5 milliards en 2005 et 36 Milliards en 2010 ,certes pour une durée de vie prévisionnelle de 100 ans
- Les coûts de maintenance et de prolongation des réacteurs. Ils sont estimés à 3,7 milliards par an entre 2011 et 2025 contre 1,5 Md/an en 2008- 2010, incluant les travaux imposés à EDF par l'agence de sûreté nucléaire depuis Fukushima. Prolonger l'exploitation au-delà de 40 ans, « c'est éloigner le moment du décaissement des charges futures, ce qui diminue le montant des provisions et repousse à plus tard les investissements de renouvellement du parc qui nécessiteront des ressources de financement importantes
- le coût de la recherche : le coût du financement d'ITER a notamment été examiné et laisse perplexe les « examinateurs » : » le coût de la 4° génération est inconnu » concluent ils.

- le coût des garanties en responsabilité civile d'EDF en cas d'accident ; il est aujourd'hui plafonné à 91,5 millions d'euros par accident, ce qui est ridiculement bas et place l'Etat et donc le contribuable en position de garant ultime

Ce rapport est le premier rapport public sur les coûts du nucléaire, il a l'énorme mérite d'exister dans un secteur qui n'a jamais fait preuve d'une grande transparence ; au-delà des principes et des enjeux idéologiques, les choix énergétiques sont aussi (et surtout) des choix financiers ne pouvant être nourris que par la connaissance des coûts de revient respectifs des différentes filières

III.4 L'épisode de la taxe carbone

La taxe carbone proposée en 2009 était circonstancielle, injuste et insuffisante.

- CIRCONSTANCIELLE : elle intervient après la suppression de la taxe professionnelle et il faut trouver une recette compensant le manque à gagner de l'impôt sur les entreprises ; elle intervient avant le sommet de Copenhague où la France aurait voulu se montrer bonne élève dans la foulée du Grenelle de l'Environnement.
- INJUSTE : le projet frappait les ménages et était notamment très injuste envers les ménages ne disposant pas de réseaux de transport en commun ; il exonérait paradoxalement toutes les entreprises polluantes, auteurs d'un lobbying efficace s'appuyant sur la mise en place des ETS européens consécutifs aux accords de Kyoto, exonération qui allait donner au Conseil Constitutionnel son principal argument pour retoquer le projet.
- INSUFFISANTE : Une taxe carbone efficace par rapport à son objectif premier : lutter contre les émissions de gaz à effet de serre doit :

Concerner toutes les énergies y compris l'électricité ; entre le montant proposé dans le projet de loi (17 euros la tonne de CO2 émise et la TIPP frappant les carburants : (250 euros la tonne), il y a une marge de manœuvre politique large pouvant conduire à 32 euros la tonne lors de la mise en place et aller vers 56 euros la tonne en 2020 ce qui avait été validé par tous les membres de la commission Rocard et par les syndicats : dans un contexte de hausse inévitable des carburants, utiliser le montant de la TIPP comme variable d'ajustement d'une politique fiscale à dimension environnementale est une piste.

Concerner tous les gaz (et non seulement le carbone) : 25% des gaz à effet de serre n'ont rien à voir avec le carbone : c'est le cas du méthane et du protoxyde d'azote ; les assujettir à la taxe carbone est un moyen d'influer sur des arbitrages en matière d'utilisation des engrais et notamment des nitrates, de donner un coup de pouce à une agriculture alternative reposant sur des circuits courts... ainsi que d'éviter les sanctions de l'Union Européenne (actualité de ce jour 27 Février)

CONCLUSION : LES PRINCIPES D'UNE POLITIQUE ENERGETIQUE

Ce dossier est très incomplet et très ...français ; en effet, il ne comporte ni échelon infranational (au niveau des territoires et de l'action des collectivités -responsables notamment des agendas 21 et susceptibles d'imposer des écoconditionnalités dans

leurs interventions économiques), ni échelon de l'entreprise avec la réflexion sur la responsabilité sociétale et environnementale de celles-ci, ni échelon individuel au niveau du citoyen alors que les exemples étrangers – et notamment actuellement l'exemple japonais- montrent que la culture et l'éducation sont des moyens d'action essentiels dans ce domaine dans lequel la France n'a d'ailleurs pas que des échecs (voir les progrès significatifs réalisés en matière de tri des déchets ménagers grâce souvent à des actions pédagogiques envers les scolaires (voir les emplois jeunes agents de tri).... Il faudrait alors que cette note devienne un livre !!

Ce dossier avait pour objet de montrer que certaines décisions doivent être prises très rapidement pour infléchir les scénarios tendanciels...alors que d'autres doivent être réfléchies tant la transparence des coûts entre les filières est aléatoire : on se souvient que la fermeture de superphénix avait été un préalable à la constitution du gouvernement Jospin en 1997 et ceci pour des raisons exclusivement idéologiques.

AXE 1 : LA DIMENSION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE

- Soutien de la France aux initiatives ayant pour objet de modifier les modalités d'intervention du FMI (mise en cause des services publics) et de l'OMC (intégration de critères sociaux et environnementaux dans la régulation de la concurrence)
- Soutien de la France lors du prochain sommet de RIO aux initiatives tendant à la signature d'un accord contraignant reposant sur une maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et sur un financement par les pays développés de « la dette écologique » et des transferts de technologie
- Soutien de la France aux initiatives européennes d'harmonisation au sein de l'union de la fiscalité environnementale

AXE 2 : LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE

BATIMENT,HABITAT ET URBANISME

Les scénarios tendanciels laissent augurer une augmentation significative de la demande d'énergie ; il faudra investir dans l'élargissement de l'offre par voie renouvelable ou par voie nucléaire : commençons par appliquer le principe selon lequel la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas et créons un F.S.T.E. (Fonds Spécial pour Travaux Energétiques) financé par grand emprunt ou par l'épargne collectée par la CDC grâce à une hausse des plafonds. Le retour sur investissement sera d'autant plus facile à atteindre que les prix monteront.

- mise en place immédiatement d'une politique d'isolation des bâtiments existants et notamment des logements et des bâtiments publics: l'écart entre les consommations des logements neufs (50 KWH/AN/M2) et les logements anciens est de 1 à 5 et doit être ramené de 1 à 3 ; de même la consommation moyenne des parcs immobiliers des structures publiques doit être ramené à 150 KWH /AN/M2 maximum.

Ces investissements seront créateurs d'emplois non délocalisables, générateurs de TVA, de cotisations sociales,de plus value immobilières , de droits de succession ; en effet une partie de ce parc est quasiment invendable

et sa mise à niveau énergétique peut relancer le marché, contribuer à fluidifier le marché du logement et générer ainsi des rentrées fiscales ; enfin, c'est ce parc chauffé à l'électricité qui oblige la France à acheter , sur le marché spot, de l'énergie très chère lors des périodes de pointe ;

- mise en place sur le modèle du bonus malus automobile d'une valorisation de
- la faible consommation énergétique des équipements ménagers par renforcement des dispositifs existants
- Mise en place de mesures incitant les collectivités locales à densifier les quartiers bien dotés en équipements publics et notamment en transports en commun- sur le modèle des dépassements de COS pour les logements sociaux. La mesure Sarkozy sur les 30% de droits à bâtir n'est pas adaptée par son caractère autoritaire et systématique mais elle porte sur un enjeu majeur

AGRICULTURE

- mesures d'aide aux circuits courts de distribution et à l'agriculture de proximité
- intégration des gaz d'origine agricole, notamment les nitrates dans la politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre

TRANSPORTS

- renforcement des aides publiques à la création et l'extension des réseaux de transport en commun, le cas échéant par réaffectation de crédits inscrits pour les réseaux routiers incitations fiscales au covoiturage notamment dans les calculs de frais réels utilisés dans l'impôt sur le revenu
- mise en place d'un plan d'actions pour la relance du transport de marchandises par le ferroviaire et le ferroutage.
- mise en place d'un plan d'actions pour le développement du vélo en ville

AXE 3 : POLITIQUE BUDGETAIRE ET FISCALE

- création d'une fiscalité écologique reposant sur une taxe carbone portant sur toutes les sources d'énergie et tous les gaz à effet de serre utilisant les marges de manœuvre nées d'une modulation de la TIPP
- soutien aux investissements des bailleurs sociaux et des collectivités locales dans le cadre du F.S.T.E (voir axe 2) ; les annuités des emprunts étant couvertes notamment par les économies de fonctionnement.
- soutien aux investissements privés des particuliers par crédit d'impôt et par prêt à taux bonifiés, notamment le P.T.Z. sur critères de ressources
- intégration dans les critères de modulation de l'impôt sur les sociétés des investissements environnementaux réalisés sur leurs bâtiments existants par les sociétés quand ceux-ci débouchent sur des certifications validées par tiers agréé

AXE 4 : LES SOURCES D'ENERGIE

- rééquilibrage des crédits recherche à parité entre la recherche dans le nucléaire et la recherche dans les énergies renouvelables.

- signature d'un accord cadre avec le mouvement HLM et éventuellement avec les propriétaires privés (copropriétés) pour développer en France une filière solaire thermique et photovoltaïque.
- incitations à la constitution de réseaux de chaleur urbains à partir de la biomasse.
- poursuite des investissements dans l'éolien maritime.
- réalisation des investissements nécessaires à la prolongation des centrales nucléaires existantes.
- report des réalisations d'EPR et donc de Penly en Seine Maritime dans l'attente des premiers résultats d'exploitation de l' EPR de Flamanville et de l'EPR finlandais.
- retour à une maîtrise publique dans la gestion des centrales nucléaires.

Mes sources : **PRESSE** :

Le Monde 16 Février 2005 Kyoto an 1

5 Octobre 2006 dossier énergies

22 Avril 2009 Nucléaire : le grand retour

24 novembre 2009 : Les négateurs du réchauffement ignorent les faits

25 Mars 2010 qui a tué la taxe carbone ?

1 Avril 2010 Le bilan carbone des pays occidentaux sous évalué

Que reste –t-il du Grenelle de l'Environnement

6 Avril 2011 Energie, si on essayait l'éolien, le solaire, la biomasse....

Les verts peuvent ils imposer à la gauche la fin du nucléaire

19 Avril 2011 Contre enquête planète : l'hydroélectricité

1 Février 2012 Le rapport de la Cour des Comptes sur l'atome

L'Humanité 20 Juin 2009 Ecologie et progrès social : 2 logiques concurrentes

3 Septembre 2009 Une taxe qui réchauffe la finance

26 Septembre 2009 L'écologie est elle affaire de fiscalité

4 Décembre 2009 sommet de Copenhague : le climat se crispe

27 Janvier 2010 : après Copenhague, tout reste à faire

2 Février 2010 Derrière le climat, le développement

7 Mars 2010 Une relance durable est-elle possible ?

10 Avril 2010 Quelle coopération internationale face au changt climatique

23 Octobre 2010 L'économie sauvera-t-elle la biodiversité

29 Novembre 2010/ spécial Cancun,

18 Décembre 2010 L'hexagone est-il au bord de l'asphyxie électrique

22/23 Avril 2011 Pourquoi se battre pour une gestion publique de l'énergie

28 Avril 2011 L'Allemagne passe du nucléaire au charbon

Le Moniteur 16 Avril 2010 Grenelle 2 : ce que préparent les députés

Alternat. Economiques Hors série 80 :Après Kyoto pourquoi ça coince ?

Quel est le juste prix du carbone ?

N° 278 mars 2009 le mirage du nucléaire

N° 281 juin 2009 le risque carbone

N° 296 nov. 2010 Le changement climatique : cause perdue

N° 297 climat : Cancun et après ?

N° 307 un scénario de sortie du nucléaire

Hors série 90 Nucléaire :un hiver annoncé

Energie : difficile transition
Hors série 92 Peut on encore sauver le climat ?
La dette écologique : concept difficile
La Croix 13 Décembre 2011 Dossier : Le nucléaire en débat

LIVRES :

Economie et politique des changements climatiques S FAUCHEUX et H JOUMMI
La découverte 2005
L'économie de l'environnement P BONTEMS et G ROTILLON La découverte 2007
« Nucléaire : débattre avant de décider » Denis COHEN note de la Fondation Gabriel
Péri 2011
La vérité sur le nucléaire Corinne LEPAGE Albin Michel 2011

FR.MARTOT